

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 juin 2019

Membres du Conseil Municipal présents : Gilles JOLAIN, Hervé MASSART, Thierry TESSIER, Alain MAIGRET, Jean-Michel LHERMITE, Karine DARDAINE, Emilie RAULET, Stéphane BEDELL, Thierry MANGEOT, Catherine SINGER, Geneviève BARBESANT

Excusés : Sonia RUCHON, MIKULA Céline, Christophe PELOT, Muriel GENIN.

Président: Gilles JOLAIN

Secrétaire : Thierry TESSIER

CONVOCACTION DU 18 /06/2019

Convoqués : 15 Présents : 11 votants : 11

1. INFOS

- La Poste d'Onville changement d'horaire à compter du 1 janvier : lundi fermé mardi de 10h à 12h15, mercredi jeudi et vendredi de 9h à 12h15 samedi fermé.
- Fuite sur le réseau ; après réparations de deux fuites, on est toujours à 75 m3/jour.
- PLUI Un cahier de concertation est à disposition à la mairie, durant toute la durée de l'élaboration du PLUI
- Un garage devrait se libérer à la fin du mois de juin. Je vous propose de le louer à Mme ROYER Cécile, impasse de la Louvière. Tarifs :55 €
- Commission de contrôle des listes électorales.. Nous n'avions pas désigné de membre suppléant il s'avère que cela est nécessaire. Emilie RAULET et Jean Michel LHERMITE sont élus dans la fonction de membres suppléants
- Le voyage des anciens se fera le vendredi 5 juillet. Destination Vosges PLAINFAING, repas au col du Bonhomme et visite de Kaysersberg

2. RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi,
Considérant l'accord du géomètre du cadastre pour régler les plans cadastraux
Considérant l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur,
Pour ces motifs, le conseil municipal décide :

- **Le déclassement des parcelles DP 863.** Le conseil municipal décide de céder cette parcelle à M.et Mme COULEMON. Conditions : prix de la cession zéro euro, frais de notaire à la charge de M et Mme COULEMON. Demande de regroupement des parcelles
- **Le déclassement de la parcelle DP 1215.** Le conseil municipal décide de céder cette parcelle à M. et Mme LANGINIER. Conditions : prix de cette parcelle : zéro euro, frais de notaire à la charge de M et Mme LANGINIER. Demande de regroupement des parcelles.
- De demander **le classement dans le domaine public de la commune de la parcelle B 1445.**
- Autorise le maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Pour 11 Contre Abstention

3. NATURA 2000

Le conseil municipal désigne Hervé MASSART pour suivre le dossier de Natura 2000.

Pour 10 Contre Abstention 1

4. VALLEE BUISSONNIERE

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 200€... à la vallée buissonnière

Pour 10 Contre Abstention 1

5. CCMM - MODIFICATION DE LA COMPETENCE TRANSPORT

Le conseil municipal décide de remplacer la compétence facultative « Transport » initiale de la manière suivante : « Transport - Organisation des mobilités : En tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilités, la CCMM exerce les missions suivantes de manière coordonnées avec les autres AOM compétente :

* Organisation des services réguliers de transports publics de personne à l'échelle de la CC.

* Développement des modes de déplacement terrestre non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur

* Mise en place d'un service de conseil en mobilité

* Organisation d'un transport à la demande

* Mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage

* Développement des mobilités douces, notamment la V50, l'échappée bleue Moselle Saone à vélo et les voies et pistes cyclables en lien avec la V50

* Les équipements et aménagements permettant l'intermodalité entre les différents modes de transport. »

Pour

11

Contre

Abstention

COMPOSITION DU PROCHAIN CONSEIL CO (CCMM APRES LES ELECTIONS)

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir débattu, les conseillers municipaux décident de fixer, à 71 [nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local] le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté Mad & Moselle, réparti comme suit :

Commune (par ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
CORNY-SUR-MOSELLE	5
NOVEANT-SUR-MOSELLE	4
ANCY -DORNOT	4
JOUY-AUX-ARCHES	3
GORZE	3
THIAUCOURT-REGNIEVILLE	2
MARS-LA-TOUR	2
CHAMBLEY-BUSSIERES	2
LORRY-MARDIGNY	2
ARNAVILLE	2
ARRY	2
ONVILLE	2
REZONVILLE-VIONVILLE	2
WAVILLE	2
ESSEY-ET-MAIZERAIS	1
PRENY	1
MAMEY	1
VILLECEY-SUR-MAD	1
BAYONVILLE-SUR-MAD	1
LIMEY-REMENAUVILLE	1
HANNONVILLE-SUZEMONT	1
PUXIEUX	1
JAULNY	1
TRONVILLE	1
BERNECOURT	1
MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	1

PANNES	1
SAINT-JULIEN-LES-GORZE	1
VILCEY-SUR-TREY	1
REMBERCOURT-SUR-MAD	1
BOUILLONVILLE	1
VIEVILLE-EN-HAYE	1
FLIREY	1
XAMMES	1
VANDELAINVILLE	1
XONVILLE	1
LIRONVILLE	1
SPONVILLE	1
HAGEVILLE	1
SEICHEPREY	1
EUVEZIN	1
HAMONVILLE	1
CHAREY	1
FEY-EN-HAYE	1
SAINT-BAUSSANT	1
BEAUMONT	1
DAMPVITOUX	1
DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	1

Autorisent Madame/Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour 11 Contre Abstention

7. ETUDE DE DEVIS

Le Conseil Municipal accepte les propositions :

Le monument aux morts : peinture de la statue : 1 290 € TTC (Palmisano) + mise en place de porte-drapeaux pour pavoisement permanent et mise en place d'un éclairage du monument.

Pour 10 Contre 1 Abstention

Eclairage public. Changement de toutes les lanternes du village avec prolongement de l'éclairage public chemin de Waville : 38 000 € HT soit 45 600 € TTC. Amortissement sur 10 ans.

Demande de subvention au Conseil départemental et au SDE.

Pour 11 Contre Abstention

Fait et délibéré le 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

Le Maire

Gilles JOLAIN